

INTRODUCTION

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'engagement de longue date du gouvernement du Canada à l'égard de l'atténuation de la pauvreté dans le monde est le reflet direct des valeurs canadiennes que sont la compassion et la générosité. Les activités de développement mises en œuvre par le Canada fournissent une aide essentielle aux pauvres dans le monde et procurent aux pays en développement les moyens de générer une croissance économique durable.

En 2012-2013, le gouvernement est demeuré résolu à optimiser les retombées de ses dollars d'aide, en s'assurant que cette aide était ciblée, efficiente et transparente. Entre autres réalisations marquantes, le Canada a continué à diriger l'initiative de Muskoka ayant pour but de réduire la mortalité chez les mères, les nouveau-nés et les enfants, a contribué à rendre l'éducation accessible à plus de deux millions d'enfants, a participé aux efforts mondiaux déployés pour éradiquer la poliomyélite, et a mis en œuvre des approches novatrices pour tirer profit des capitaux du secteur privé et s'attaquer aux problèmes de développement mondiaux. Ce rapport fait état des initiatives de 14 ministères et organismes fédéraux qui ont aidé le Canada à apporter une aide au développement et une aide humanitaire aux populations qui en ont le plus besoin.

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT OFFICIELLE

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* est entrée en vigueur en 2008, dans le cadre de l'engagement continu du Canada à garantir la transparence et la responsabilisation à l'égard des Canadiens. Elle s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux qui fournissent une aide au développement officielle, et elle exige que le gouvernement du Canada rende compte au Parlement, chaque année, de ses activités d'aide au développement.

La *Loi* pose trois critères qui doivent être respectés afin que l'aide internationale soit considérée comme une aide au développement officielle (ADO). L'aide doit :

- contribuer à la réduction de la pauvreté;
- tenir compte des points de vue des pauvres;
- être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

L'aide au développement officielle du Canada favorise l'avancement des objectifs de la politique étrangère de notre pays : 1) améliorer les perspectives économiques au moyen d'un engagement international; 2) atténuer les risques en matière de sécurité; et 3) promouvoir les principes et les valeurs du Canada, p. ex. la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. À la lumière de ces objectifs, et compte tenu du but global qui consiste à réduire la pauvreté, l'aide internationale du Canada est principalement axée sur cinq priorités :

- favoriser une croissance économique durable;
- assurer l'avenir des enfants et des jeunes;
- accroître la sécurité alimentaire;
- promouvoir la démocratie;
- assurer la sécurité et la stabilité.

Ces priorités sont mises en œuvre par divers ministères et organismes fédéraux (voir le tableau 1, page 4), qui travaillent en étroite collaboration avec différents partenaires au Canada et à l'étranger.

FAITS SAILLANTS EN 2012-2013

Voici un aperçu des activités d'aide au développement officielle mises en œuvre par le gouvernement du Canada en 2012-2013 :

- L'une des pires crises alimentaires et nutritionnelles de l'histoire de l'Afrique est survenue en 2012, touchant 18,7 millions de personnes dans la région du Sahel. L'**Agence canadienne de développement international** (ACDI), l'un des premiers répondants à cette crise, a offert de l'aide alimentaire et nutritionnelle à six millions de personnes dans cette région et des soins à 850 000 enfants souffrant de malnutrition grave.
- Le Canada a continué d'assumer son rôle de chef de file international en matière d'amélioration de la santé des